



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



20127412

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

20 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0732 499 953

Nom

(en entier) : BELPROPRE

(en abrégé) :

Forme légale : société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue du Manypré, 2 - 1325 Chaumont-Gistoux

Objet de l'acte : Changement de siège social

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire,
tenue au siège social le 14 juillet 2020 à 14 :00 heures

EXPOSE DU PRESIDENT

La présente assemblée générale a pour ordre du jour:

Changement d'adresse du siège social

DÉLIBÉRATIONS ET RÉOLUTIONS

Après vérification, l'exposé du président est reconnu exact par l'assemblée générale. L'assemblée générale se reconnaît donc valablement constituée et apte à délibérer sur les points de l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes, et ce chaque fois à l'unanimité des voix :

1. Changement du siège social

L'assemblée générale aborde l'examen du déplacement du siège social de la Rue de Manypré, 2 à 1325 Chaumont-Gistoux à 1060 Bruxelles, Rue Théodore Verhagen 196-202 boîte 6136 et ce à partir de ce jour (14 juillet 2020).

Cette décision est adoptée à l'unanimité des voix.

FIN DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 15, après lecture et approbation du présent procès-verbal et de son (ses) annexe(s).

L'administrateur: Mr David GOMES DOMINGUES DA SILVA

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).